



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VILLE DE THONON-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 7
Excusé(s) : 4
Pouvoir(s) : 0
Votants : 7

Réunion du mercredi 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix juillet, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 03/07/2024, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Madame Nicole JAILLET, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Madame Nicole JAILLET, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Anne Marie DEVILLE, Madame Mireille DUNOYER, Madame Nicole GERARD, Madame Eléonore PIERRON

Étaient excusé(s) :

Monsieur Christophe ARMINJON, Madame Catherine PERRIN, Madame Brigitte RAMBAUT

Était absente : Madame Sophie PARRA D'ANDERT,

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, Directrice du C.C.A.S.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL240710_04

FINANCES**OBJET : Repas au restaurant Résidence Autonomie Les Ursules et repas livrés à domicile à compter de la saison 2024-2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-2 ;

Il est proposé de fixer, à compter du 15 septembre 2024 pour la saison 2024-2025, les tarifs des repas consommés au restaurant de la résidence autonomie « les Ursules » et livrés au domicile des Thononais comme suit :

Repas au restaurant de la résidence "les Ursules"		2023-2024	2024-2025	évolution en %
<i>ressources mensuelles*</i>				
bénéficiaires de l'Aide sociale		3,08 €	3,50 €	13,64
tarif 1	inférieures à l'ASPA -50%	3,74 €	4,25 €	13,64
tarif 2	entre l'ASPA et l'ASPA -50%	4,61 €	5,25 €	13,88
tarif 3	entre l'ASPA et inférieures à l'ASPA +20%	5,78 €	6,60 €	14,19
tarif 4	entre l'ASPA +20% et inférieures à l'ASPA +50%	7,28 €	8,30 €	14,01
tarif 5	supérieures ou égales au montant de l'ASPA +50%	10,96 €	12,50 €	14,05
invité		10,96 €	12,50 €	14,05

ASPA : Allocation Solidarité Personnes Agées

* revenu fiscal de référence / nombre de parts

Repas livrés à domicile		2023-2024	2024-2025	évolution en %
<i>ressources mensuelles*</i>				
bénéficiaires de l'Aide sociale		4,25 €	4,85 €	14,12
tarif 1	inférieures à l'ASPA -50%	4,56 €	5,20 €	14,04
tarif 2	entre l'ASPA et l'ASPA -50%	5,11 €	5,80 €	13,50
tarif 3	entre l'ASPA et inférieures à l'ASPA +20%	6,02 €	6,85 €	13,79
tarif 4	entre l'ASPA +20% et inférieures à l'ASPA +50%	7,64 €	8,70 €	13,87
tarif 5	supérieures ou égales au montant de l'ASPA +50%	12,03 €	13,70 €	13,88
invité		12,03 €	13,70 €	13,88

ASPA : Allocation Solidarité Personnes Agées

* revenu fiscal de référence / nombre de parts

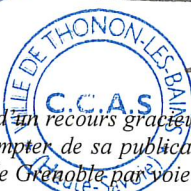
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Décide à l'unanimité

- D'ADOPTER les propositions présentées.

Secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET

Président du CCAS
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé